



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Le 3 mars 2015

Le 5 mars 2015, défendons le service public d'enseignement supérieur et de recherche

La fédération Sud Education soutient la grève des personnels BIATOSS de Paris 8 pour leurs salaires et leurs conditions de travail, tout comme celle des vacataires de Lyon 2. De même, Sud Education soutient tous les mouvements d'étudiant.e.s et personnels des universités Paris Sud, Paris 13 et dans d'autres universités.

À l'appel des AG de Paris Sud et de Paris 13, en lutte contre les suppressions de postes et les réductions budgétaires, la date du 5 mars 2015 a été retenue pour une mobilisation nationale pour la défense des conditions de travail et d'études et contre la « pénurie budgétaire » dans les établissements. **Sud-Education a déposé un préavis de grève** pour permettre aux personnels de se réunir en assemblées générales et de rejoindre les rassemblements, notamment le **rassemblement parisien** :

devant le ministère

1, rue Descartes - 75 005 Paris

le jeudi 5 mars à 14 h 30.

Sud Education appelle tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à participer à cette journée de grève afin de construire une convergence des luttes dans l'Enseignement supérieur et la recherche.

Le désengagement de l'Etat du service public (dans l'ESR comme ailleurs) se traduit en effet par des gels de poste, l'explosion de la précarité¹, et des conditions de travail et d'étude de plus en plus dégradées (formations supprimées, locaux indignes, restructurations de services, externalisation, mobilités forcées, souffrance au travail...). Au-delà de ce constat, les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche constatent chaque jour que leurs missions sont dévoyées **non seulement par le manque de moyens et d'effectifs, mais aussi (et surtout ?) par les conséquences des lois LRU/Pécresse (2007) et LRU2/Fioraso (2013)** :

- ♦ la destruction des collectifs de travail par la mise en concurrence de tous contre tous (primes inégalitaires dont les plus importantes sont réservées aux meilleurs salaires²,

1 Un quart en moyenne de toutes les catégories de personnels de l'enseignement et de la recherche travaille désormais sous contrat précaire.

2 Les sommes (plusieurs millions d'euros par an dans les plus grandes universités) allouées à ces primes, de manière opaque et inégalitaire, pourraient financer dans chaque établissement le recrutement immédiat de plusieurs dizaines de jeunes titulaires (moins de 65 000 euros annuels par poste) !

pression managériale, mise au pas par l'entretien professionnel ou le « suivi de carrière », stigmatisation des « non-publiants »...),

- ◆ le glissement des missions des établissements, qui s'éloignent de plus en plus de l'enseignement et de la recherche pour privilégier des objectifs de communication (vers les étudiants vus comme des clients et les entreprises vues comme des partenaires) et de transfert de technologie (avec les industriels dont les établissements d'ESR deviennent des prestataires de services),
- ◆ l'assèchement des crédits récurrents qui pousse les laboratoires dans une course absurde aux contrats (ANR,...), génère une asphyxie bureaucratique due à la rédaction et l'évaluation des projets, et promeut le recours massif à l'emploi précaire, au détriment de la recherche.

Sud Education revendique :

- ◆ **l'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public, avec notamment la suppression du Crédit Impôt Recherche³,**
- ◆ **un plan d'urgence permettant de pourvoir les milliers d'emplois gelés, avec la titularisation immédiate des actuels non-titulaires et l'arrêt de la politique de recours généralisé à l'emploi précaire,**
- ◆ **la fin des évaluations-sanctions et des dispositifs de rémunération « au mérite » (primes d'« excellence », d'« investissement dans les fonctions », ...),**
- ◆ **une augmentation uniforme de 400 euros pour tous les salaires jusqu'à un plafond de 3000 euros, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation ;**
- ◆ **le droit à la mutation et la suppression de toute mobilité subie pour tous les personnels,**
- ◆ **l'abrogation des lois LRU/Pécresse et LRU2/Fioraso, et l'instauration d'un fonctionnement démocratique des universités, avec de vrais pouvoirs et contre-pouvoirs décisionnels aux mains des personnels,**
- ◆ **une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation de l'ensemble des universités,**
- ◆ **la gratuité des frais d'inscription à l'université.**

3 Le budget du CIR (6 milliards d'euros) représente 2,3 fois la dotation totale du CNRS, ou 1,35 fois celle de l'ensemble des EPST !